



**Communiqué du 1<sup>er</sup> février 2022**  
(diffusé après bourse)

**Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement**  
**Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan**

Dans le prolongement du communiqué financier concernant l'exercice 2021 publié le 29 janvier dernier, il est précisé que le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan proposera à l'Assemblée Générale du 17 mars 2022, le versement d'un dividende de 2,72 € par titre (soit 3,65% de rendement sur le cours moyen 2021).